

## Séance du lundi 26 juillet 2021

Date de la convocation: 19/07/2021

**Membres en exercice :** 15

**Présents :** 9

**Votants :** 13

**Nbr. vote pour :** 13

**Nbr. vote contre :** 0

**Nbr. abstentions :** 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six juillet, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,*

**Présents :** Camille LECAT, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

**Représentés :** Jean-Claude DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Olivier CHARTON

**Excusés :**

**Absents :** Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD

**Secrétaire de séance :** Hervé PELLECUER

### Objet: Tarification sociale de la cantine scolaire - DE\_2021\_048

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité, de mettre en place une tarification sociale pour les repas à la cantine de l'école des Abrits sur la base de trois tranches définies en fonction des quotients familiaux, avec un premier tarif à un euro, permettant ainsi à la commune de bénéficier dans ce cas, d'une aide de l'Etat, d'un montant de trois euros par repas,

Considérant la volonté de la municipalité de pérenniser la tarification spécifique de 7,10 € pour les adultes déjeunant occasionnellement à la cantine de l'école des Abrits,

Considérant que la présente proposition n'aura aucun impact sur la convention conclue avec la commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE pour la fourniture des repas,

Considérant que le Maire propose d'établir les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 en fonction du quotient familial des familles établis par la CAF ou la MSA :

- Tranche 1 (moins de 800 €) : repas à 1 €
- Tranche 2 (à partir de 800 € et moins de 1000 €) : repas à 2,50 €
- Tranche 3 (à partir de 1000€) : repas à 3,87 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes :

1) Décide que les tarifs suivants seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour les enfants déjeunant à la cantine des Abrits, soit :

- Tranche 1 (quotient familial à moins de 800 €) : repas à 1 €
- Tranche 2 (quotient familial à partir de 800 € et moins de 1000 €) : repas à 2,50 €
- Tranche 3 (quotient familial à partir de 1000€) : repas à 3,87 €.

2) Décide que les repas adultes seront facturés 7,10 €.

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/07/2021 048-200058410-20210726-DE_2021_048-DE

- 3) Décide que ces nouveaux tarifs ne sont pas applicables à la convention conclue avec la commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE concernant la fourniture des repas aux enfants de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE.
- 4) Dit qu'à défaut de fourniture des documents justificatifs par les familles concernées dans les délais impartis, la tarification correspondant au quotient familial le plus fort sera appliquée aux familles.
- 5) Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette décision .

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY



RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/07/2021 048-200058410-20210726-DE_2021_048-DE